

Rapport d'activités 2019

Structure

Membres du comité pour l'année 2019

Paul Attallah (président), Margaux Maradan (vice-présidente), Cléa Gurtner, Alain Berset, Damian Vogel

L'équipe de travail (215% EPT)

Christiane Bruderer
(conseil juridique et social - 75%, 60% dès septembre)
Alexandra Ilic, juriste
(conseil juridique et social - 65% jusqu'à mai) remplacée dès le mois de septembre par **Nicola Lazazzera** (80%)
Taulante Mehmetaj
(administration - 50%)
Anne Kristol
(communication et recherche de fonds - 20% dès décembre)
Maria Folleco
(entretien des locaux - 5%)
Laetitia Albinati
(mandat comptabilité)
Bernard Carrel
(mandat de coaching)

Impressum

Textes et statistiques : Anne Kristol, Paul Attallah, Taulante Mehmetaj et Nicola Lazazzera
Image: Mitchell Luo / unsplash
Réalisation et impression: Cricprint
Tirage : 500 exemplaires



Remerciements

De vifs remerciements sont adressés à Laetitia Albinati, Walter Rugo, et Marie-Paule Bugnon, pour leur appui bénévole, ponctuel ou à long terme.

Aux membres, aux donateurs et donatrices, aux parrains et marraines de l'association.

A la LoRo, à la DSAS, à UNIA secteur migration, ainsi qu'aux communes d'Avry, Corminboeuf, Fribourg, Granges-Paccot, Guin, Marly, et Morat.

Au comité de la St-Nicolas et à l'administrateur du collège St-Michel, à la paroisse catholique de Villars-sur-Glâne, la paroisse catholique de Givisiez-Granges-Paccot, la paroisse réformée de Fribourg, et le Monastère de la Visitation.

A Fair-IT, Cricprint, à Mme Ula Stotzer, Déléguée à la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg et au réseau : IMR, FRIBOURG POUR TOUS, espacefemmes, Solidarité Femmes/ Centre LAVI, Fri-Santé, Grisélidis, Caritas Suisse et Caritas Fribourg, la Ligue fribourgeoise contre le cancer, la Tuile, LivreEchange, l'ODAE romand, la COPERA, Point d'Ancre - pour leur collaboration décisive.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Mot du président

Chères amies, chers amis,

Comme chaque année, la réalisation du rapport d'activité est l'occasion d'analyser le parcours réalisé et de dessiner les contours de la route que nous emprunterons tous ensemble l'année qui vient.

Grâce à la persévérance et à la détermination de tous les collaborateurs.ice.s qui se sont succédé.e.s depuis sa création en 1979, le CCSI est devenu un des acteurs indispensables dans le secteur de la migration dans le canton de Fribourg. Spécialiste de l'accompagnement social et de la défense juridique des personnes migrantes, le CCSI jouit aujourd'hui d'une expertise qui est sollicitée par des personnes migrantes, mais aussi par des professionnels du réseau étatique et associatif.

Le respect des droits, mais aussi l'autonomie et la dignité des personnes qui font appel à nos services sont les valeurs pour lesquelles nous luttons jour après jour. Ces personnes sont souvent perdues dans le labyrinthe administratif des démarches et des exigences liées à leur situation. Le CCSI se positionne comme leur fil d'Ariane, en leur offrant du soutien et des connaissances qui leur permettent d'avancer debout, la tête haute et leur offrant toutes les chances de trouver une issue à ce qui peut sembler être une impasse.

L'année 2019 a aussi vu l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale

sur les étrangers et l'intégration. Elle implique un durcissement des conditions à remplir pour obtenir ou renouveler un titre de séjour. Tout en admettant l'importance de connaître une langue nationale pour l'intégration, comment justifier le critère de non-dépendance « de manière considérable et durable » à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires ? Notre pratique nous montre que la précarité financière est bien souvent la conséquence d'un état de vulnérabilité notamment en terme de santé. Au prétexte de débusquer des « profiteurs », cette loi va précariser davantage les plus vulnérables.

En ce qui concerne notre structure, permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à Nicola Lazazzera, nouveau juriste qui enrichit notre permanence grâce à ses connaissances du domaine migratoire ; ainsi qu'à Anne Kristol dont le précieux travail vise à renforcer notre structure et notre communication. Le comité quant à lui a été rejoint par Alain Berset et Damian Vogel qui ont su lui donner une nouvelle impulsion.

J'aimerais enfin remercier toutes les personnes et institutions qui nous font confiance et continuent de nous soutenir depuis de nombreuses années. Ils confirment l'importance et la nécessité du travail du CCSI à Fribourg.

Paul Attallah

Perspectives

En 2019, ce sont 89 dossiers qui ont été suivis par la permanence du CCSI. Notre travail semble donc plus que jamais nécessaire, d'autant plus qu'avec la nouvelle Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), les migrant.e.s sont confronté.e.s à de nouvelles restrictions. Ce changement législatif concerne principalement les ressortissant.e.s européen.ne.s, ainsi que celles et ceux des états tiers venu.e.s en Suisse par regroupement familial et mariage.

Ceci augure une poursuite et un renforcement des besoins pour notre permanence juridique et sociale. En effet, la spécificité du CCSI dans le contexte fribourgeois est son expertise pour toutes les situations qui relèvent de la LEI et de la libre circulation des personnes. Dans ce contexte, nous assurons un soutien large aux plus vulnérables et notamment à celles et ceux qui sont « sans-papiers », à qui le CCSI inspire confiance par son indépendance et son professionnalisme.

La restructuration du CCSI a franchi une nouvelle étape en 2019. Le travail juridique a pu être renforcé de 20% et nous avons pu engager en fin d'année une nouvelle collaboratrice en charge de la communication et des recherches de fonds, à 20% également. En début d'année le secrétariat avait également été renforcé de 10%. Ce renforcement vise à créer un

nouvel équilibre au sein de notre personnel et de notre structure et à assurer un service professionnel pour nos bénéficiaires. Cette recherche de stabilité est plus que nécessaire dans un contexte où l'ensemble de notre personnel a été renouvelé sur les deux dernières années.

Ces changements font partie du processus de restructuration de notre équipe et visent à terme la création d'un poste de secrétaire général. Le CCSI a obtenu un soutien de la Loterie Romande pour cette transformation et est accompagné de Bernard Carrel, coach en organisation, afin de créer des bases structurelles saines qui puissent assurer pérennité, stabilité et santé financière à notre association.

Ces postes ont été créés suite à un surplus financier imprévu, mais en l'état actuel ne sont assurés que jusqu'à fin 2020. Après avoir fortifié les bases de son travail, sa raison d'être, le temps est donc venu pour le CCSI de développer de nouveaux projets pour lesquels nous rechercherons de nouveaux financements. Fort de sa consolidation interne, le CCSI pourra en 2020 à nouveau s'ouvrir vers l'extérieur, à commencer par une participation en mars à la Semaine de lutte contre le racisme.

Permanence

Une expertise en droit des étrangers et de l'intégration

En 2019, nous avons donné des informations et conseils lors de 187 consultations uniques, mais avons aussi accompagné 89 familles ou personnes individuelles dans leurs démarches auprès des autorités. 73 personnes (dont 25 nouvelles) ont aussi été affiliées à l'assurance maladie par nos soins et ont ainsi reçu des subsides de caisse maladie.

Les personnes font appel au CCSI le plus souvent suite à une décision négative des autorités concernant leur statut de séjour. Ainsi Alina* est arrivée chez nous suite au refus de sa demande de permis C. Les autorités lui reprochaient une intégration insuffisante, notamment parce qu'elle avait reçu l'aide sociale. Nos juristes ont plaidé en sa faveur en soulignant qu'elle avait des charge familiales importantes avec des enfants en bas âge et que s'occuper de ses enfants était un mode de vie commun pour les femmes en Suisse. Finalement, le permis C lui a été accordé.

Un accompagnement juridique et social

Le CCSI œuvre en tant que mandataire juridique pour ses bénéficiaires, mais offre aussi un soutien juridique aux personnes qui veulent rester autonome dans leurs démarches. Par exemple, Béatrice*, alors sans papier, a effectué seule toutes les démarches pour obtenir une attestation en vue de son mariage avec un titulaire du permis C

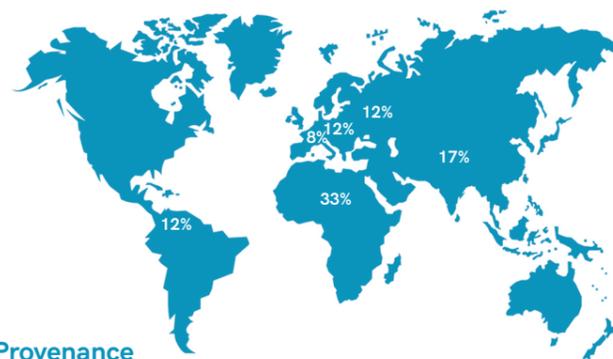
et ne s'est adressé à nous qu'après le refus des autorités, au motif que certains documents d'état civil étaient manquants. Suite à notre intervention, les documents ont pu être délivrés et Béatrice a pu se marier et obtenir un titre de séjour. Si le domaine juridique est au cœur de notre pratique, l'information et le soutien social font aussi partie de notre travail de permanence, qui inclut une écoute attentive et un soutien moral. Si nécessaire, nous redirigeons les personnes qui nous sollicitent vers d'autres structures plus compétentes.

Une permanence accessible

Notre permanence est accessible à toutes et tous. Nous nous efforçons notamment de maintenir le tarif bas de nos prestations (20 CHF pour une consultation unique, 160 CHF pour une année de suivi). Nous tenons aussi à être accessible pour toutes et tous, indépendamment de leur situation personnelle. Ainsi, César* était confronté à des difficultés pour transformer son permis F en autorisation de séjour durable notamment à cause de sa paraplégie. Etant donné que nos locaux ne sont accessibles que par un escalier, un juriste du CCSI s'est déplacé pour permettre à César de bénéficier de notre soutien malgré son handicap.

*prénoms d'emprunts

Statistiques



Provenance

Afrique 33%; Asie, Moyen Orient 17%; Amériques 12%; Europe de l'Est hors UE 12%; Union Européenne 12%; Suisse 8%; Réseau professionnel 6%

35%
des personnes qui s'adressent à nous sont sans permis de séjour ou en attente de renouvellement

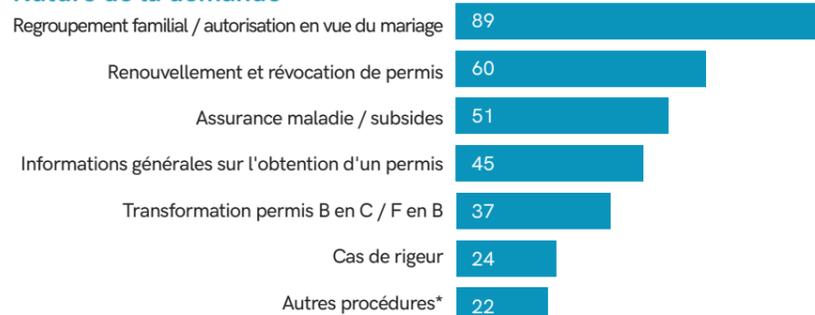
56%
de nos titulaires de dossiers sont des femmes

La permanence a été sollicitée presque

400
fois pour des entretiens personnels, ou des informations par email, téléphone ou en personne

29%
des consultations amènent à un suivi juridique

Nature de la demande



* Documents de voyage et séjours temporaires, Aide administrative, Détention administrative, Expulsion

Comptes

Comptes pertes et profits 2019

Personnel et mandats	162'368.15	Canton de Fribourg (DSAS)	30'000.00
Locaux	26'554.10	Don Loterie Romande	160'000.00
Frais administratifs	9'021.75	Communes	1'250.00
Communication, Publications	1'328.95	Ville de Fribourg	5'000.00
Expertise et coaching	537.50	Contributions mandants,	
Frais divers	3'689.75	dépens, indemnités	6'365.00
Provision secrétariat général	31'000.00	Cotisations, adhésions	3'420.00
Diss. Prov. Expertise et Coaching	-500.00	Parrainage	320.00
Diss. Prov. Renf. informatique	-9'000.00	Dons paroisses et privés	9'445.00
Diss. Prov. Projet secrétariat	-6'000.00	Produits divers	5'521.90

Total des dépenses 219'000.20 Total des recettes 221'321.90

Résultat 2018 2'321.70

Bilan au 31.12.2019

Liquidités	58'206.89	Passifs transitoires	0.00
Actifs transitoires	1'750.65		
Actifs mobilisés 59'957.54		Fonds étrangers 0.00	
Garantie loyer	1'820.80	Reserve de fonctionnement	10'000.00
Mobilier	1.00	Prov. Projet secrétariat	31'000.00
		Prov. Expertise et coaching	2'000.00
		Capital initial	13'101.62
		Bénéfice reporté	3'356.02
		Bénéfice de l'exercice	2'321.70

Actifs immobilisés 1'821.80 Fonds propres 61'779.34

Total Actifs 61'779.34 Total Passifs 61'779.34

Finances

Notre financement a été relativement stable en 2019 comparé avec les années précédentes, et **70% de notre financement continue à être attribué à notre mission d'accompagnement et de conseil**. Si l'exercice se termine sur un léger bénéfice, ceci est le reflet d'une gestion financière rigoureuse et économe. De manière

imprévue, un des deux postes de juriste a été inoccupé pendant trois mois, ce qui nous a permis de faire de substantielles économies. Grâce à cette situation exceptionnelle, nous avons pu créer cette année une provision importante pour le poste de secrétaire général en 2020.

Attribution des fonds



Permanence juridique et sociale 64%; Affiliation à l'assurance maladie 6%; Administration 30%

Vous pouvez nous soutenir

Devenez membre (cotisation annuelle CHF 60.- individu/100.- collectif)
Par votre cotisation, vous offrez un soutien régulier au CCSI. Vous renforcez ainsi la stabilité et l'indépendance de notre association sans but lucratif, qui œuvre à garantir l'accessibilité de ses prestations à toutes et tous.

Devenez donateur (ponctuel, régulier, legs et successions)
Par votre don, vous supportez directement notre travail de permanence juridique est sociale. En faisant un legs, vous continuez à soutenir le CCSI au-delà de votre vie et contribuez ainsi à la défense des personnes migrantes dans la durée.

Devenez parrain ou marraine (CHF 160.-)

Afin de rester accessible pour le plus grand nombre, le CCSI s'efforce de maintenir des tarifs le plus bas possible : 20 CHF pour une consultation unique et 160 CHF par année civile pour les suivis personnalisés. En devenant parrain ou marraine, vous soutenez directement nos bénéficiaires les plus démunis en couvrant leur participation aux frais de dossier.

CCP 17-10124-8
IBAN CH56 0900 0000 1701 0124 8

Rue des Alpes 11 - CP 366
1701 Fribourg
Tél. 026 424 21 25
info@ccsi-fr.ch
www.ccsi-fr.ch